



Uwo uri wese ubahirizwa

LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME " ITEKA "

BULLETIN HEBDOMADAIRE

"Iteka n'Ijambo"

N°542 du 31 Août au 6 Septembre 2026

Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994,
revoquant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991



En mémoire de Madame Marie Claudette KWIZERA, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 6 septembre 2026, au moins 878 victimes de disparition forcée ont été documentées par la Ligue Iteka, au moins 87 victimes sont réapparues et 791 victimes sont toujours introuvables. Le Groupe de Travail de l'ONU sur les Disparitions Forcées ou Involontaires (GTDFI) a déjà communiqué au gouvernement du Burundi au moins 252 victimes.

La ligue ITEKA :

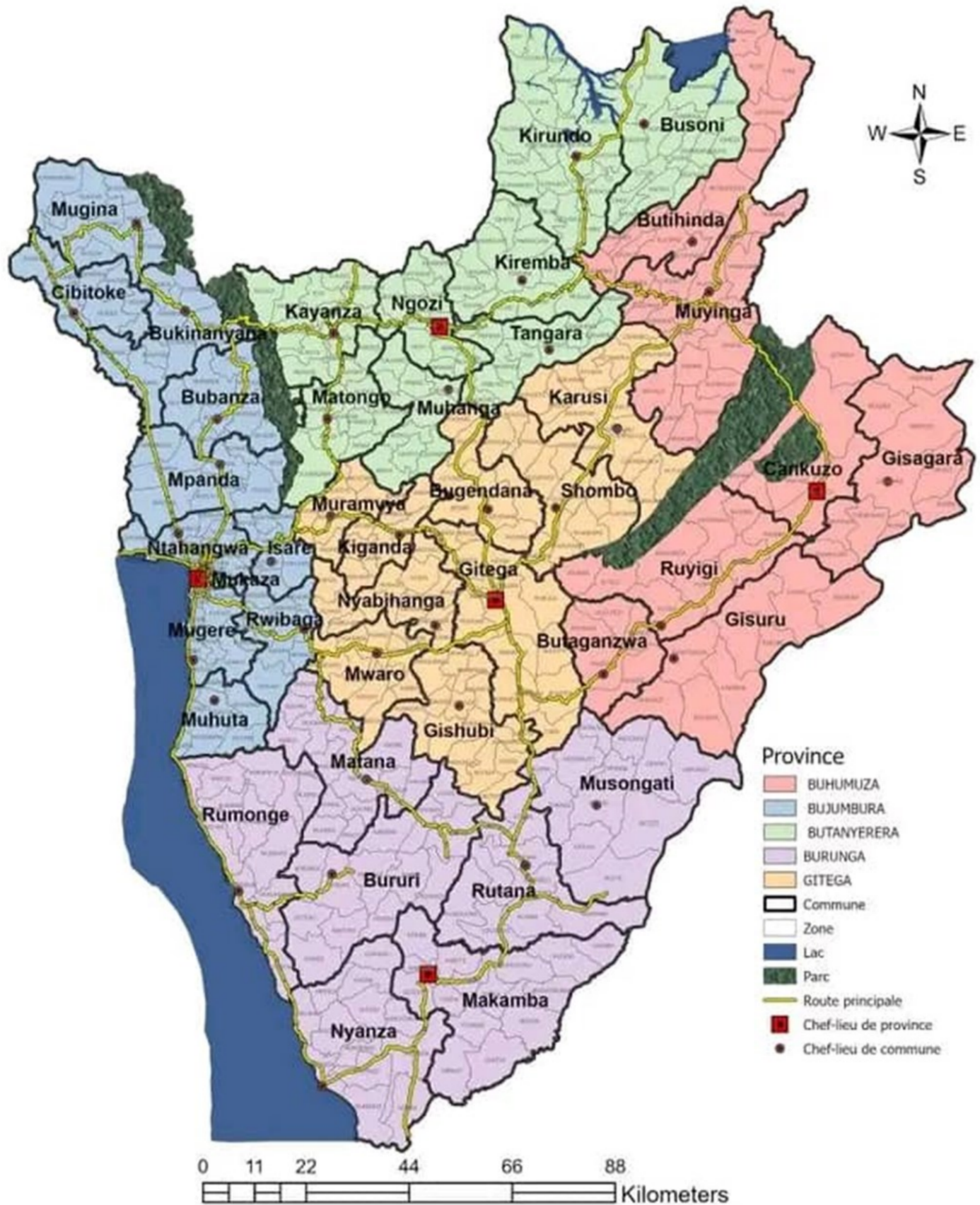
- ♦ "Est membre de l'Union Inter africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH),
- ♦ A le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples sous le numéro de référence OBS.236 et est membre de l'ECOSOC".
- ♦ La Ligue Iteka est décentralisée en 17 fédérations et 32 sections .

SOMMAIRE

0. INTRODUCTION.....	P5
I. CONTEXTE.....	P5
II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES.....	P10
III. DROITS CATÉGORIELS.	P15
IV. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	P16

CARTE ADMINISTRATIVE DU BURUNDI

NOUVEAU REDECOUPAGE ADMINISTRATIF DU 16 MARS 2023



SIGLES ET ABREVIATIONS

CDS	: Centre de Santé
CECI	: Commission Electorale Communale Indépendante
CEPI	: Commission Provinciale Nationale Indépendante
CNDD-FDD	: Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Forces de Défense de la Démocratie
CNL	: Congrès Nationale pour la Liberté
SNR	: Service National de renseignement
FDLR	: Force démocratique de Libération du Rwanda
AFC	: Alliance Fleuve Congo
M23	: Mouvement du 23 Mars
OPJ	: Officier de Police Judiciaire
RDC	: République Democratique du Congo
VBG	: Violence Basée sur le Genre

TABLE DES MATIERES

0. INTRODUCTION.....	5
I. CONTEXTE.....	5
I.1. CONTEXTE POLITIQUE.....	5
I.2. CONTEXTE SECURITAIRE.....	6
I.2. CONTEXTE JUDICIAIRE.....	8
I.3. CONTEXTE GOUVERNANCE.....	8
II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES.....	10
II.1. DROIT À LA VIE.....	10
II.1. DES PERSONNES TUÉES PAR DES AGENTS DE L'ÉTAT.....	10
II.1.1. DES CORPS SANS VIE RETROUVÉS.	10
II.1.2. DES PERSONNES TUÉES PAR DES IMBONERAKURE.....	12
II.1.3. DES PERSONNES TUÉES SUITES AU RÈGLEMENT DE COMPTE	13
II.1.4 ENLÈVEMENT ET/OU DISPARITION FORCÉES.	13
II.2. INTÉGRITÉ PHYSIQUE ET/OU MENTALE.....	14
II.2.1. TORTURE OU TRAITEMENTS INHUMAINS ET DEGRADANTS.....	14
II.2.2. DES VIOLS.....	14
II.2.3. DES VIOLENCES DOMESTIQUES.....	14
III. DROITS CATÉGORIELS.....	15
III. 1. DROITS DE L'ENFANT	15
IV. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	16

0. INTRODUCTION

Ce bulletin présente un aperçu de la situation des droits humains au Burundi pour la semaine s'étendant du 31 août au 6 septembre 2026. Dans ce rapport, la Ligue Iteka évalue également le contexte sécuritaire, judiciaire et de gouvernance. Il fournit une analyse des incidents illustratifs de violations des droits civils et politiques, les droits catégoriels en particulier les droits de l'enfant qui ont marqué cette période.

Les violations des droits humains observées et consignées par la Ligue Iteka se présentent comme suit: au moins 9 personnes ont été tuées, dont 7 corps retrouvés sans vie et 2 cas d'infanticides; 2 personnes victimes de VBG dont une fille mineure violée, 2 personnes enlevées et 1 personne victime de traitement inhumain et dégradant.

Parmi les victimes, 2 femmes dont une tuée et 1 autre victime de violences domestiques et 1 fille mineure violée et deux enfants tués.

Les principaux suspects de ces violations sont des policiers, agents du SNR, des jeunes Imbonerakure associés au parti au pouvoir, le CNDD-FDD.

I. CONTEXTE

I.1. CONTEXTE POLITIQUE

Mobilisation politique des Imbonerakure à la veille des élections présidentielles en Commune Butaganzwa.

En date du 2 septembre 2026, le responsable des jeunes imbonerakure affiliés au parti au pouvoir Honorable NIMUBONA Shabani a effectué une visite en commune de Butaganzwa, province de Buhumuza dans le cadre de l'activité de mobilisation politique à la veille des élections présidentielles. Lors de cette rencontre, il a rappelé aux jeunes imbonerakure affiliés au parti CNDD-FDD le rôle qu'ils doivent jouer durant cette période pré-électorale. Il les a exhortés de tout mettre en œuvre pour contribuer au maintien du parti

CNDD-FDD au pouvoir, jusqu'à recommander de prendre des risques importants voir des risques de perdre leur vie si nécessaire, afin que la parti CNDD-FDD continue à diriger le pays. Les propos tenus par ce responsable des jeunes imbonerakure appelant les jeunes affiliés au parti au pouvoir à prendre des risques extrêmes pour défendre la continuité du parti au pouvoir pourraient constituer un facteur favorisant des tensions durant cette période pré-électorale.

RUYIGI : LA XXIIème JOURNEE DIOCESAINE JUSTICE ET PAIX SOUS LE SIGNE DU PARDON ET DE LA RECONCILIATION.

Dimanche, le 6 Septembre 2026, à la Paroisse Marie Reine de Gisuru, la Communauté diocésaine de Ruyigi a célébré sa XXIIème Journée Diocésaine Justice et Paix placée sous le thème de : "Surmontons tous les facteurs de nos divisions, disons-nous la vérité pour promouvoir la culture du pardon et de la

réconciliation" ("Turengere ibidutandukanya vyose, tuvugane ukuri, turekuriranire, dusubize hamwe"). L'Eucharistie de circonstance a été présidée par Mgr Blaise NZEYIMANA, l'Evêque du Diocèse de Ruyigi.

La Vérité, le pilier du Pardon et de la Réconciliation.

Dans son homélie, Mgr Blaise, à la lumière de la Parole de Dieu du XXIIIème Dimanche du Temps Ordinaire (Ez 33, 7-9; Ps 94; Rm 13, 8-10; Mt 18, 15-20), a centré son enseignement sur le pilier de la vérité, force nécessaire pour la promotion de la culture du pardon et de la réconciliation. Quand des conflits surgissent dans nos communautés, la solution n'est autre

chose que le pardon et la réconciliation. Cette solution exige la force d'en haut, car pour être des artisans de la vérité, il nous faut prier Dieu en esprit et en vérité. Et toute personne qui reconnaît son péché et qui se repent est dans la vérité. C'est ainsi que la vérité, la charité et la justice, selon l'enseignement du premier synode diocésain

I.1. CONTEXTE POLITIQUE (Suite de la page 5)

de Ruyigi, demeurent toujours des piliers du processus du pardon et de la réconciliation.

Ces cérémonies de la XXIIème Journée Diocésaine Justice et Paix ont vu la participation de Mgr Tharcisse NDAYABANDI, le Vicaire général de Ruyigi; Abbé Gédéon NDAYITABAJE, Aumônier Diocésain de la pastorale Justice et Paix; des autorités administratives dont :le représentant du Gouverneur de la Province de Buhumuza,

Monsieur Valery NKUNZIMANA; le représentant de la Commission Vérité et Réconciliation, Monsieur Pasteur Elie NAHIMANA, l'Administrateur Communal de Gisuru Monsieur Amos NDAYIZAMBA, ainsi que les artisans de paix venus de toutes les Paroisses qui constituent la Communauté diocésaine de Ruyigi, pour ne citer que ceux-là.

Le triple témoignage poignant de pardon, de réconciliation et d'action de grâce.

Les cérémonies de circonstance ont débuté par la bénédiction de la Croix suivie de la marche de paix et de l'implantation de la croix devant l'église de Gisuru. Juste après la procession, des témoignages poignants de pardon et de réconciliation ont été livrés : les deux premiers témoignages concernaient les personnes (Jean RIBAKARE de la Paroisse Kigarama, un Tutsi qui a tué un Hutu; NKONDOGORO Abraham de la Paroisse Gisuru, (un Hutu qui a tué un hutu) qui, à la lumière de la Parole de Dieu et

de l'Esprit Saint, ont reconnu leur crime de tuerie pendant la crise de 1993 et ont osé demander pardon aux représentants des victimes. Ils ont été pardonnés. Le troisième témoignage était celui de Léocadie NTAKARUTIMANA, une femme Tutsi de la Paroisse Kigarama, qui exprimait ses vifs remerciements à un Hutu, Monsieur Marc NTAKIMUSUZUMA pour l'avoir protégée des Hutu qui voulaient la tuer.

Le Burundi est dans un moment favorable de vivre la démarche du pardon et de la réconciliation

Au cours des agapes fraternelles, le Représentant de la CVR, Monsieur le Pasteur Elie s'est dit satisfait des réalisations de la CDJP Ruyigi et à fort précisé que cette période dans laquelle nous sommes est un moment favorable offert par l'Etat pour tous les Burundais de vivre la démarche du pardon et de la réconciliation.

Quant au Représentant du Gouverneur de la Province de Buhumuza, Monsieur Valéry, conscient de la contribution de l'Eglise

Catholique de Ruyigi au service de la réconciliation du Peuple burundais, a fort exhorté les époux à vouloir demander pardon à leurs épouses pour leurs fautes afin de pouvoir concrétiser cette démarche du pardon et de la réconciliation au sein de nos familles respectives.

"Si vous demeurez fidèles à ma parole, vous êtes vraiment mes disciples ; alors vous connaîtrez la vérité, et la vérité vous rendra libres" (Jn 8, 31-32).

I.2. CONTEXTE SÉCURITAIRE.

Des tensions entre l'armée de la marine rwandaise et les militaires burundais en Commune Kirundo dans la Province de Butanyerera.

Le 31 août 2026, sur la sous-colline Ngaragu, située dans la colline et la zone Kiri au sein de la commune de Kirundo, dans la province de Butanyerera, des tensions sont survenues entre l'Armée burundaise et l'Armée de la marine rwandaise, entraînant des échanges de tirs d'avertissement provenant de toutes les parties impliquées.

L'origine de cet incident serait liée à cinq

jeunes pêcheurs, tous membres du CNDD-FDD et résidant sur la colline Kiri, qui auraient franchi la limite frontalière alors qu'ils étaient en train de pêcher. Des militaires de la marine rwandaise en patrouille auraient poursuivi ces jeunes pêcheurs dans le but de procéder à leur arrestation. Deux d'entre eux ont réussi à regagner les rives de la rivière Kanyaru (côté

1.2. CONTEXTE SÉCURITAIRE (Suite de la page 5)

burundais), tandis que les trois autres se sont abrités dans un buisson se trouvant dans la zone tampon, selon les déclarations de notre témoin présent sur les lieux.

Toujours d'après notre source, ces militaires de la marine rwandaise ont tenté d'interpeller ces pêcheurs afin qu'ils sortent du buisson, mais ceux-ci ont refusé de répondre à cet appel. Par la suite, ces militaires rwandais ont pris la décision de mettre le feu à cet endroit. La police

et les militaires burundais sont intervenus pour les repousser. Les tirs d'avertissement effectués par les militaires burundais ont été suivis de tirs en riposte de la part des militaires rwandais, qui ont finalement décidé de se retirer vers leur territoire. Il convient de noter que ces militaires de la marine rwandaise seraient demeurés sur le territoire burundais pendant plus d'une heure.

Visite du Président de la République Evariste NDAYISHIMIYE au centre de formation militaire sur la colline Kigarika en Commune Ruyigi, Province Buhumuza.

En date du 3 septembre 2026, le président de la République du Burundi, Son excellence Evariste NDAYISHIMIYE a effectué une visite au centre de formation militaire situé à la colline de Kigarika, Commune Ruyigi, Province de Buhumuza. Un centre de formation d'une force de Réserve et d'appui au Développement (FRAD), composante de la force nationale de Défense qui assure l'encadrement des militaires retraités ainsi que les jeunes imbonerakure sélectionnés dans tout le pays.

Ce centre de formation a été implanté dans un terrain qui était destiné au centre semencier

qui servait à la population de la commune de Ruyigi et ses environs, qui aujourd'hui est devenu un centre de militarisation des jeunes affiliés au parti au pouvoir.

Signalons que ce centre d'instruction a été ouvert au début de l'année 2026 et a suscité beaucoup de débat, comment un pays peut créer une milice alors les corps de défense et de sécurité sont au complet pour assurer la sécurité et protéger les frontières du pays ?

Le président de la République a été filmé en train de danser au milieu de ces nouveaux recrues.

Menaces contre une famille à Bugendana.

Dans la nuit de jeudi 3 septembre 2026 vers 23heures, la famille de Gatama Emmanuel, enseignant à l'Ecofo Nyakeru et résidant au village Bugendana, Colline Mukoro, Zone et Commune Bugendana, Province Gitega, a été menacée par des personnes non identifiées.

Selon la victime, les individus sont venus frapper aux portes et fenêtres de sa maison, lui demandant de sortir et menaçant de mettre le feu à la maison.

Il a crié au secours, ce qui a provoqué la fuite de ces malfaiteurs. Avant de partir, ceux-ci ont incendié la clôture de la propriété construite avec des branches d'arbres.

Gatama Emmanuel se dit particulièrement inquiet du fait qu'aucun responsable administratif ni policier ne s'est rendu auprès de sa famille après les faits. Il affirme par ailleurs ne connaître aucune raison pouvant expliquer ces menaces.

Une maison réduite en cendres dans le quartier Gatatare en Commune Karusi, Province Gitega.

Ce mardi 1er septembre 2026, aux environs de 9h00, sur la colline et zone Buhiga, de la commune de Karusi, plus précisément dans le quartier de Gatatare. Une maison annexe, appartenant à un dénommé Viateur, connu pour son affiliation au CNDD-FDD, a subitement pris feu de manière inattendue. Selon les informations recueillies sur les lieux, le locataire de cette maison, un jeune homme

prénommé Steve, âgé de plus de 25 ans, se livrerait à des activités illicites, notamment le commerce de carburant.

D'après des témoignages sur place, deux bidons d'essence, entreposés dans la chambre, auraient pris feu, réduisant en cendres la maison à toit en tuiles, et ce, malgré les efforts vaillants et désespérés des voisins pour maîtriser les flammes. En tentant

1.2. CONTEXTE SÉCURITAIRE (Suite de la page 7)

d'éteindre le sinistre menaçant de tout faire disparaître, le jeune homme a subi de graves brûlures et a été dans l'urgence évacué vers l'hôpital de Buhiga où il reçoit des soins spécialisés pour ses blessures.

1.3. CONTEXTE JUDICIAIRE.

Arrestation des présumés criminels en Commune Bugendana, Province Gitega.

Le 4 septembre 2026 vers 21heures, la police a arrêté Nibigira Frédéric, fils de Gatoto Élie et Ntaconita Jeanne, à son domicile situé sur la Colline Kibungo, sous-Colline Kavumu, Zone Bitare, Commune Bugendana et Province Gitega accusé de posséder une grenade défensive.

Cette grenade a été saisie et conduite au poste de police de Bugendana, tandis que Nibigira Frédéric a été placé en garde à vue.

Selon notre source, lors de son interrogatoire, Nibigira Frédéric aurait reconnu les faits et déclaré que la grenade lui avait été remise par

Nsavyumwami Emmanuel alias Matega, originaire de la Colline Gitongo, de la même zone, commune et province pour préparer l'assassinat d'un gros commerçant de Mutoyi Rufyiritana Balthazar alias Forfait.

Nduwimana Édouard, qui aurait été chargé de suivre la victime à moto, a également été arrêté après avoir tenté de fuir.

Les personnes interpellées sont détenues au cachot de la Commune Bugendana.

L'O.P. J Nduwayezu Anne a indiqué que les investigations se poursuivent afin d'identifier d'éventuels autres complices.

1.3. CONTEXTE DE GOUVERNANCE

Des machines et services administratifs à l'arrêt, des mois d'attente et des usagers à bout en commune Makamba, province Burunga.

Au Guichet unique de Makamba, situé dans la province de Burunga, les difficultés rencontrées par les citoyens en quête de documents administratifs atteignent un niveau préoccupant. La pénurie d'équipements, le manque d'entretien des machines, les coupures fréquentes d'électricité et les longues files d'attente témoignent de conditions qui entravent l'accès aux services publics de manière croissante. Des mois peuvent s'écouler avant que des documents tels que les passeports ou autres pièces administratives soient délivrés, engendrant des coûts supplémentaires pour les demandeurs en matière de transport, de restauration et d'hébergement, surtout pour ceux venant de collectivités éloignées. Les usagers, contraints de faire face à de longues attentes, doivent parfois effectuer plusieurs trajets entre leur domicile et le chef-lieu, sans aucune garantie d'une délivrance rapide de leurs documents.

Depuis 2017, la question de l'entretien des équipements soulève de vives inquiétudes. Il apparaît, selon des informations recueillies sur place, que le service responsable du traitement des passeports ne dispose actuellement que de

deux machines opérationnelles. Plus alarmant encore, des sources indiquent qu'aucun entretien significatif n'aurait été réalisé sur ces machines depuis leur acquisition, ce qui contribuerait aux pannes et au dysfonctionnement constatés. La situation est tout aussi inquiétante dans d'autres services associés au Guichet unique, où des bureaux chargés de divers documents administratifs ne disposent pas des machines nécessaires pour effectuer certaines opérations, ce qui entrave considérablement le traitement des demandes et allonge les délais pour les citoyens.

En outre, le Guichet unique avait été équipé d'un système d'énergie solaire censé fournir une source alternative d'énergie. Cependant, il a été rapporté que les batteries de ce dispositif n'ont pas reçu les panneaux solaires adéquats pour un fonctionnement optimal. Cela suscite des interrogations parmi les usagers : pourquoi un tel système a-t-il été installé sans les équipements essentiels à son opérationnalité ? Ces questionnements prennent d'autant plus de poids face aux coupures d'électricité fréquentes qui

1.3. CONTEXTE DE GOUVERNANCE (Suite de la page 8)

perturbent le fonctionnement des différents services.

Les coupures fréquentes d'électricité aggravent considérablement les difficultés rencontrées par les usagers, provoquant des paralysies dans certaines opérations et les contraignant à de plus longues attentes, après avoir parfois parcouru de longues distances. Dans un affichage de désespoir, certains citoyens envisagent même de louer eux-mêmes un groupe électrogène en se chargeant de l'achat du carburant pour garantir la continuité des services et l'obtention de leurs documents. Cette situation, selon les usagers, illustre la profondeur de leur désarroi, ceux-ci se retrouvant à envisager d'assumer une partie des conditions matérielles nécessaires à l'acheminement d'un service public.

Par ailleurs, la situation suscite des interrogations quant à l'utilisation des recettes générées par le Guichet unique. Il a été avancé qu'il générerait plus d'un milliard de francs burundais par mois. Les usagers s'étonnent de l'absence de mobilisation de moyens suffisants pour assurer un entretien régulier des machines, renouveler les équipements défectueux et mettre en œuvre une véritable solution de secours en matière d'énergie. Ils ne comprennent pas comment des machines, utilisées depuis plusieurs années, peuvent continuer à fonctionner sans un entretien adéquat, alors même qu'ils continuent à s'acquitter des frais pour les documents requis.

Les citoyens demandent désormais une intervention immédiate. Ainsi, le problème transcende une simple lenteur administrative, touchant également à la disponibilité et à l'entretien des équipements, à l'alimentation électrique et, plus largement, à la capacité du service public à satisfaire les besoins de la population. Ils appellent les autorités compétentes à établir un état des lieux des équipements du Guichet unique de Makamba, à procéder à l'entretien ou au remplacement des machines défectueuses et à garantir le fonctionnement efficace du système énergétique solaire.

De plus, il est souhaité que des solutions durables soient élaborées pour remédier aux coupures d'électricité afin d'éviter que les citoyens ne soient contraints de supporter personnellement les coûts liés au fonctionnement du service. À Makamba, le paradoxe se fait de plus en plus manifeste : des citoyens prêts à payer pour l'obtention de documents administratifs, souvent dans l'attente pendant des mois, tout en se proposant même de financer le fonctionnement d'un groupe électrogène, tandis que les équipements destinés à assurer la continuité du service demeurent insuffisants ou mal entretenus. Cette situation appelle désormais des explications claires et, surtout, des mesures concrètes.



II.1. DROIT À LA VIE

II.1. DES PERSONNES TUÉES PAR DES AGENTS DE L'ETAT

Un commerçant Tanzanien a été tué en Commune Gisuru, Province de Buhumuza.

Le vendredi 4 septembre 2026 vers 10 heures, en Zone Kinyinya, Commune Gisuru, Province Buhumuza, un commerçant originaire de la République unie de Tanzanie du nom de Alimasi a été tué et deux personnes ont été arrêtées et conduites au cachot zonal de Kinyinya dans cette affaire.

Parmi les personnes citées figurent notamment Niyonzima, chef de colline Muvumu et Esron originaire de la colline Kinyinya. Une personne connue sous le nom de Didier est également citée dans cette affaire, mais elle n'est pas encore arrêtée et serait en cavale actuellement et elle est en train d'être recherchée par les autorités compétentes. La victime, ressortissant tanzanien qui avait l'habitude d'exploiter de l'or en Tanzanie, aurait été trompée par les suspects, qui lui auraient proposé de venir au Burundi afin d'exploiter de l'or à Nyabitsinda.

Arrivés tout près de la rivière appelée Mukazyé, les suspects se seraient attaqués à la victime à l'aide de couteaux. Selon les informations recueillies, la victime aurait tenté de leur donner 80 000 shillings tanzaniens afin qu'ils la laissent en vie. Il est rapporté que cette somme aurait été en possession de Didier. Celui-ci n'ayant pas encore été arrêté, cette information devra être vérifiée dans le cadre de l'enquête. Les suspects auraient refusé de la laisser en vie et auraient poursuivi leur agression, entraînant sa mort. L'identification des personnes suspectées aurait notamment été facilitée par les caméras de surveillance installées dans le véhicule de la victime.

Les images auraient permis d'identifier certaines personnes présentes au moment des faits et auraient facilité les enquêtes et l'arrestation des présumés auteurs. Le véhicule de la victime aurait par la suite été retrouvé à Gitega, alors que certaines personnes tentaient de le modifier. Les personnes qui étaient en train de modifier le véhicule ont été arrêtés pour continuer les enquêtes. Il s'agit d'un certain Claude, J.Bosco et Éric. Le même jour, des ressortissants tanzaniens se seraient rendus sur le lieu du drame afin de demander le rapatriement du corps de la victime en Tanzanie pour son inhumation. Ils auraient également demandé que les personnes impliquées soient punies conformément à la loi.

Il convient également de signaler que Niyonzima, chef de colline de Muvumu, serait cité parmi les personnes impliquées dans cette affaire. Cette information reste à confirmer par l'enquête des autorités compétentes.

Les personnes arrêtées sont encore dans le cachot zonal de Kinyinya pour les besoins de l'enquête. Didier parmi les suspects n'a pas encore été arrêté.

Les enquêtes continuent pour identifier les auteurs et les mobiles du crime, selon les autorités policières et administratives.

Signalons que dimanche le 6 septembre 2026, des ressortissants tanzaniens se sont rendus sur les lieux afin de récupérer la dépouille de leur compatriote qui avait été tué et la rapatrier.

II.1.1. DES CORPS SANS VIE RETROUVÉS.

Un corps sans vie d'une femme en commune et Province de Gitega.

Le 24 août 2026, sur la colline Karenda, zone Mubuga, commune et province Gitega, le corps sans vie de Manikurakure Félicité, âgée de 71 ans, a été retrouvé dans le salon de sa maison où elle vivait seule.

Selon notre source, ce sont les voisins qui ont

alerté la police, après avoir constaté que la maison était restée fermée jusqu'à environ 8 heures du matin, ce qui n'était pas habituel. À leur arrivée, les policiers ont constaté que la porte était verrouillée de l'intérieur et l'ont forcée pour accéder à l'intérieur de la maison.

II.1.1. DES CORPS SANS VIE RETROUVÉS (Suite de la page 10)

Notre source ajoute que le frère de la victime a déclaré à l'O.P.J que sa sœur souffrait d'une maladie cardiaque. Toutefois, des voisins se sont étonnés de cette déclaration, estimant qu'elle pouvait plutôt contribuer à orienter les investigations sur ce cas. Ces voisins ont

également signalé l'existence de conflits fonciers entre la victime et son frère, ce qui, selon eux, nécessite que les circonstances exactes de ce décès soient établies. Aucune arrestation n'a été signalée sur ce cas.

Un homme veilleur retrouvé mort en Commune et Province de Gitega.

Dans la matinée de ce mardi 1er septembre 2026 vers 6 heures, dans le quartier Birohe, zone Rutegama, Commune et Province Gitega, tout près du Mess des Officiers Commando Gitega, le corps sans vie d'un veilleur a été retrouvé devant les galeries de la localité.

D'après notre source présente sur place, la victime s'appelait Barambona Dismas, âgé de 68 ans, originaire de la Colline Muririmbo, Zone Gitongo, Commune Bugendana, Province Gitega.

Selon la même source, des comprimés contre le paludisme ont été retrouvés dans la poche de

son pantalon. Certaines personnes pensent qu'il pourrait être décédé des suites d'une maladie. Toutefois, d'autres estiment qu'il pourrait avoir été victime de violences, car des traces de coups étaient visibles notamment à la tête et aux côtes, laissant penser qu'il aurait pu être frappé avec un bâton ou une corde avant d'être jeté à cet endroit.

Le cadavre a été transporté à la morgue de l'Hôpital Gitega, en attendant l'arrivée de sa famille pour procéder à l'enterrement. Personne n'a été arrêté dans cette affaire.

Un cadavre d'un homme a été retrouvé en commune Karusi dans la Province de Gitega.

Ce lundi 31 août 2026, vers 6 heures du matin, le cadavre d'un homme du nom de Hakizimana, âgé de plus de 50 ans et membre du CNDD-FDD, a été retrouvé derrière le magasin qu'il gardait, sur la RN12, colline et zone Muhweza, commune Karusi.

D'après notre source, la victime était veilleur de nuit, originaire de la colline Banda, zone Nkoronko, commune Karusi.

De plus, deux personnes ont été interpellées pour les besoins de l'enquête. Il s'agit des

membres de sa famille: Nkeshimana Moïse, âgé de plus de 45 ans, et Adelin, âgé de 49 ans (tous membres du CNDD-FDD), selon toujours notre source.

Tous deux sont incarcérés au cachot du commissariat de Karusi depuis ce mardi 1er septembre 2026. Il sied enfin de signaler que selon une source proche de la victime, des conflits fonciers seraient à l'origine de cet acte de barbarie.

Découverte d'un corps sans vie dans la rivière Kanyangwa

Au matin du 2 septembre 2026, un corps sans vie a été découvert dans la rivière Kanyangwa, qui sépare les Collines Murangara et Gishubi, Zone Nyabiraba, Commune Gishubi, Province Gitega.

D'après notre source, la police, dirigée par l'O.P.J de la Zone Nyabiraba accompagnée du chef de Zone Nyabiraba, s'est rendue sur les lieux pour effectuer le constat. La victime a été identifiée comme étant Nzikobanyanka Marc, âgé de 67 ans, marié et père de 7 enfants, originaire de la Colline Muhagaze, Zone Mugaruro, Commune Gishubi.

Selon la même source, la veille de sa mort, Nzikobanyanka Marc avait passé du temps dans un cabaret appartenant à Bamporubusa Hilaire. La même source précise également qu'il venait de retirer 3 millions de francs burundais sur son compte. Le corps présentait des blessures au niveau de la tête et a été évacué à la morgue de l'hôpital Ntita.

Dans le cadre de l'enquête, la police a arrêté les nommés Bosco et Lewis, avec lesquels la victime était en conflit foncier. Selon notre source, ces derniers l'avaient auparavant menacé, lui disant qu'il ne gagnerait aucun procès dans cette affaire foncière.

II.1. DROIT À LA VIE (Suite de la page 11)

Un corps sans vie d'un jeune homme retrouvé en commune Muramvya.

En date du 2 septembre 2026, vers 6 heures du matin, sur la colline Kivogero, zone Bukeye, commune Muramvya, province Gitega, un corps sans vie d'un jeune homme a été retrouvé par des passants.

Nzirorera Ferdinand, 29 ans, cultivateur originaire de la colline Kivogero a été tué poignardé au niveau de la gorge. Son corps a été entraîné vers un buisson et couvert de

branchages. Il a été transporté à la morgue de l'hôpital de Giko.

D'après les sources sur place, il avait été vu pour la dernière fois au bar Bukeyeneza à Bukeye vers 17heures la veille. D'après les mêmes sources, il n'avait aucun litige avec personne. Aucun suspect n'a été arrêté jusqu'à aujourd'hui.

Un corps sans vie d'un homme retrouvé dans un sac à Mubuga, commune et province Gitega.

Un corps sans vie d'un homme a été découvert dans une zone boisée d'Eucalyptus, au cours de la matinée du jeudi 3 septembre 2026, sur la colline Mubuga, dans la commune et province de Gitega. Selon des sources locales, la victime se nommait Nahimana Claude, âgé d'environ 35 à 40 ans. Les habitants de la colline ont rapporté que la victime était dans un état critique. Elle a été rapidement transportée vers l'hôpital de la commune de Gitega, situé dans la zone Mubuga, où elle a ensuite succombé à ses blessures.

Cette information a également été corroborée par Harushimana Reverien, le chef de la zone Mubuga. Cet administrateur a précisé que des enquêtes ont été ouvertes afin d'identifier les auteurs de cette agression. Trois individus ont déjà été arrêtés dans le cadre de cette enquête, tandis que d'autres suspects sont toujours activement recherchés. D'après certains témoignages recueillis auprès des habitants, un conflit foncier serait à l'origine de cette agression.

II.1.2. DES PERSONNES TUÉES PAR DES IMBONERAKURE.

Un vieil homme a été assassiné en Commune Kiganda dans la Province de Gitega.

Dans la nuit du 1er septembre 2026, un vieil homme âgé de 70 ans répondant au nom de NDAGANIYE, a été tué à son domicile, situé sur la Colline Nete, Zone Gasura, Commune Kiganda, Province de Gitega.

Selon les informations recueillies, alors que l'homme et son épouse venaient d'arriver au lit, un groupe de jeunes cagoulés a défoncé la porte de leur maison et l'a poignardé à la gorge à l'aide d'un objet métallique pointu. Il est mort sur le champ.

Alertés par les cris de son épouse, des voisins sont intervenus. Deux assaillants auraient été identifiés par la population. L'un d'eux, BWERI, habitant de la même colline et

récemment sorti de prison, aurait été brièvement interpellé par les habitants avant d'être libéré de force par un autre groupe de jeunes arrivés sur les lieux. L'autre s'appelle TANE. Tous sont des membres influents de la Ligue des jeunes Imbonerakure du CNDD-FDD.

Les raisons exactes de cet assassinat restent inconnues, mais des sources locales évoquent des accusations de sorcellerie à l'encontre de la victime.

La population locale exprime son inquiétude et demande aux autorités policières et judiciaires d'instruire le dossier afin que justice soit faite.



Uwo uri wese ubahirizwa

II.1.3. DES PERSONNES TUÉES SUITE AUX RÈGLEMENTS DE COMPTE OU JUSTICE POPULAIRE

Un homme tué par son voisin en Commune Karusi, Province de Gitega.

Un individu a été mortellement agressé par son voisin dans la commune de Karusi, située dans la province de Gitega. Les faits se sont produits ce jeudi 3 septembre 2026, aux alentours de 17h00, sur la colline de Rwandagaro, dans la zone de Buhindye, au sein de la commune de Karusi. La victime, dénommée CIMPAYE Sanctus, un homme affilié au CNDD-FDD âgé de plus de 50 ans et exerçant la profession de cultivateur, a été tué par un coup de matraque porté à la tête par son voisin, CONGERA Berchmans, également un membre du CNDD-FDD et cultivateur, âgé de plus de 50 ans.

D'après les déclarations d'un témoin présent sur les lieux, un différend a éclaté lorsque la victime a exigé de l'épouse de l'agresseur le remboursement d'une dette correspondant à

une feuille de tabac local d'une valeur de 500 FBu, dont le délai de remboursement de deux jours était déjà échu. L'agresseur, ayant entendu les pleurs de son épouse et soupçonnant la victime d'entretenir une liaison avec celle-ci, s'est muni d'une matraque et s'est introduit au domicile de la victime qui se tenait devant sa maison, pour lui asséner un unique coup à la tête. La victime est décédée sur le champ. L'agresseur s'est ensuite échappé vers une destination inconnue. Le samedi 5 septembre 2026, l'administrateur communal, accompagné de son conseiller permanent, s'est rendu sur les lieux afin d'apaiser la population et d'éviter d'éventuels actes de représailles. Selon les autorités policières, des recherches ont déjà été lancées.

II.1.4. ENLÈVEMENT ET/OU DISPARITION FORCÉES.

Deux hommes enlevés dans le quartier Gikungu, commune Ntahangwa, en province Bujumbura.

Des citoyens connus sous les noms de BUSO Alexandre, âgé de 37 ans, et NTUNZWENIMANA Fabrice, âgé de 42 ans, ont été arrêtés par des agents des services de renseignement le 29 août 2026.

D'après les témoignages des personnes présentes, Alexandre était sorti de chez lui l'après-midi, vers 15 heures. Il avait dit à sa famille qu'il partait au centre-ville de Bujumbura pour rencontrer une personne qui l'avait appelé au téléphone afin de lui proposer du travail. Il s'est rendu jusqu'à l'endroit appelé Ku Kabasazi, où l'on vend des lits, dans le quartier Mutanga Nord, près du Lycée Gikungu. C'est là qu'il a retrouvé son

compagnon, NTUNZWENIMANA Fabrice. Il était alors le soir 18 heures. Alors qu'ils discutaient encore à cet endroit, près des lits, un véhicule de type double cabine noire, avec des vitres teintées est arrivé. Les témoins affirment que ce véhicule n'avait pas de plaque d'immatriculation.

Immédiatement, quatre agents de renseignement en civil en sont descendus, dont un portait un pistolet. Ils ont saisi Alexandre et Fabrice et les ont jetés dans le véhicule, qui a ensuite pris la fuite.

À ce jour, on ignore où ils se trouvent. Leurs familles et leurs proches sont très inquiets pour leur sécurité.



Uwo uri wese ubahirizwa

II.2. INTÉGRITÉ PHYSIQUE ET/OU MENTALE.

II.2.1. TORTURE OU TRAITEMENTS INHUMAINS ET DEGRADANTS

Un homme a échappé à la mort à Mubuga suite aux traitements inhumains infligés .

Le 3 septembre 2026 vers 8 heures, sur la Colline Mubuga, sous-Colline Muhororo, Zone Mubuga, Commune et Province Gitega, le nommé Nahimana Claude, âgé de 35 ans, fils de Butoyi Pascal et de Nzeyimana Cézallie, originaire de la même colline, a été retrouvé dans un état critique.

Selon notre source, la victime a été retrouvée emballée dans un sac et attachée avec une corde d'un moustiquaire, les bras attachés dans le dos ainsi que les jambes et beaucoup de blessures sur presque tout son corps.

Son état était jugé très grave et il a été évacué vers le CDS Mubuga pour les soins urgents.

D'après notre source, deux personnes sont soupçonnées d'être impliquées dans cette tentative de meurtre à savoir Nizigiyimana Joël, qui a été retrouvé en possession des chaussures de la victime dans sa boutique, et Ntahimpera Clovis, frère de la victime avec lequel cette dernière avait eu des conflits le 1er septembre 2026. Tous les deux ont été interpellés pour besoin d'enquêtes.

La victime était portée disparue depuis le soir du 1er septembre 2026, après les querelles qui l'avaient opposées aux personnes citées.

II.2.2. VIOL.

Une jeune fille, victime d'un acte de viol à Makebuko.

En date du 1er septembre 2026 vers 12 heures , Nkwiye Philippe alias « Musokuru », âgé de 43 ans, fils de Himbiri Louis et de Bucumi Domitile, originaire de la Colline Mavuvu, Zone Makebuko, Commune et Province Gitega, a été arrêté accusé d'avoir violé une fillette du nom de I. Ca, âgée de 13 ans, fille de N. L et de N. F, originaire de la Colline et Zone Makebuko, Commune et Province Gitega.

D'après notre source, la victime a été conduite au Centre Humura de Gitega afin d'y subir un examen médical et de bénéficier d'une prise en

charge sanitaire urgente. Le présumé auteur est détenu au cachot de la zone Makebuko, dans l'attente des résultats de l'expertise médicale et de la poursuite de la procédure.

Une troisième personne, prénommée Reverien, aurait également été présente avec les deux premières personnes lors des faits d'intimidation visant la victime. Selon la source, il a pris la fuite dès l'arrivée de la police le 3 septembre au matin.

II.2.3. DES VIOLENCES DOMESTIQUES.

Une femme battue par son mari en Commune Karusi, Province Gitega.

Dans la nuit du lundi 31 août au mardi 1er septembre 2026, vers 21 heures, sur la colline Rwingoma, quartier Mission, zone Buhiga, commune Karusi, un homme nommé AKEZA Siméon, membre du CNDD-FDD, âgé de plus de 40 ans et secrétaire au lycée de Buhiga, a battu sa femme Marianne, elle-aussi membre du CNDD-FDD âgée de plus de 35 ans et nettoyeuse à l'hôpital de Buhiga. Il l'accusait d'avoir envoyé leurs enfants au lit sans

manger. Les voisins qui ont voulu intervenir ont été chassés par cet homme à l'aide d'une machette.

Les Imbonerakure sont ensuite intervenus et l'ont conduit au cachot de la Police de la Zone Buhiga, où il a passé une nuit avant d'être libéré moyennant une amende de 50 000 FBu, sans quittance, infligée par le chef zonal des Imbonerakure du nom d'Innocent.

III. DROITS CATÉGORIELS.

III. 1. DROITS DE L' ENFANT.

Un nouveau-né retrouvé abandonné à Maseke, commune Bubanza, en province Bujumbura.

En date du 1 septembre 2026 vers 6heures du matin au quartier Bubanza, sous-colline Maseke, commune Bubanza, province de Bujumbura, un nouveau-né a été retrouvé abandonné. Selon les témoignages des personnes qui l'ont trouvé, le bébé a été découvert sur le bord de la route. Il semble que la personne qui venait d'accoucher l'ait déposé

là, car il était encore attaché par le cordon ombilical.

Ceux qui l'ont trouvé l'ont rapidement conduit à l'hôpital de Bubanza où il est actuellement pris en charge. Une enquête a été ouverte pour retrouver la mère, mais jusqu'à présent elle n'a pas encore été identifiée.

Un enfant retrouvé mort en commune de Rumonge, province de Burunga

En date du 4 septembre 2026, au chef-lieu de la zone Kizuka, dans la commune de Rumonge, province de Burunga, un corps sans vie d'un enfant a été découvert. La mère de l'enfant, Micheline Ndayipfukamiye, est suspectée d'avoir causé la mort de son fils avant de tenter de mettre fin à ses jours. Selon des sources administratives et policières locales, le cadavre de l'enfant a été retrouvé à proximité de sa mère ce vendredi 4 septembre 2026, sur la colline de Kizuka. Toutefois, les circonstances précises entourant ce décès n'ont pas encore été établies. Les premiers éléments recueillis sur les lieux indiquent un acte volontaire de la part de la mère.

Les raisons ayant conduit à ce drame demeurent inconnues. Les autorités administratives et policières ont annoncé que des enquêtes étaient en cours afin de

déterminer les circonstances et les motivations de cette affaire. Des témoignages recueillis auprès des voisins rapportent que la présumée auteure aurait tenté de se suicider après les faits. Elle se serait infligé des blessures graves à la gorge avant de rester près du corps de son enfant.

De plus, des proches de la famille ont précisé que la femme était séparée de son mari depuis plus de deux ans et qu'elle était revenue vivre chez ses parents alors qu'elle était enceinte. Actuellement dans un état critique, elle a été transférée à l'hôpital de Rumonge pour y recevoir des soins. Elle reste à la disposition des autorités dans le cadre de l'enquête, selon les informations disponibles. La victime était un enfant âgé d'un an et neuf mois, dont l'identité n'a pas été divulguée.

Trafic d'enfants-Adolescents en Commune Rutana, Province Burunga.

Depuis un certain temps, on observe un trafic d'enfants-Adolescents quittant le Burundi pour la Tanzanie afin d'aller travailler dans les champs contre rémunération.

Le cas le plus récent remonte à ce jeudi 3 septembre 2026, où trois enfants nommés Darcy, Jean Bosco et James, âgés respectivement de 10 ans, 11 ans et 13 ans, tous élèves à l'ECOFO Rutana 3 et résidant au Quartier Majambere, Zone Rutana, Commune Rutana, Province de Burunga, ont été

interceptés.

Selon notre source, leurs parents avaient remis leurs photos à la police routière de Gihofi après deux jours sans nouvelles, les enfants n'étant pas rentrés à la maison.

Après leur interception, ils ont déclaré qu'ils se rendaient en Tanzanie à la recherche de travail. La personne qui les conduisait a pris la fuite et les enfants ont été remis à leurs familles respectives.

IV. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

La Ligue Iteka dénonce avec fermeté la détérioration persistante des droits de l'homme au Burundi et condamne l'impunité des auteurs de crimes. Elle demande les autorités burundaises de prendre toutes les mesures possibles et recommande ce qui suit :

Au Gouvernement du Burundi de:

1. Diligenter systématiquement des enquêtes judiciaires transparentes lors de la découverte de corps sans vie
2. Garantir aux familles des victimes le droit de porter plainte et d'accéder aux conclusions des rapports d'autopsie avant toute inhumation.
3. Enquêter sur les phénomènes des corps sans vie retrouvés dans les différentes localités du pays et sans aucune action n'est entreprise par le gouvernement,
4. Prendre des mesures pour mettre fin à l'impunité des crimes et garantir que les responsables de violations des droits de l'homme rendent compte de leurs actes.
5. Mettre fin à l'instrumentalisation de la jeunesse Burundaise et traiter au même pied d'égalité les jeunes pour des opportunités qui s'offrent conformément à la constitution



Uwo uri wese ubahirizwa